

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 24 AVRIL 2026

DELIBERATION N°CP2026- 04/5/15 DOSSIER N°7427	CONTRAT DE CHALEUR RENOUELABLE TERRITORIAL DE LA CREUSE - PROGRAMMATION DES PROJETS - SUBVENTIONS
--	--

Étaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction du Patrimoine Immobilier et de la Construction*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : CONTRAT DE CHALEUR RENOUELABLE TERRITORIAL DE LA
CREUSE - PROGRAMMATION DES PROJETS - SUBVENTIONS**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;

VU la délibération n°CD2022-12/4/34 du 16 décembre 2022 relative à la candidature auprès de l'Agence de Transition Écologique (ADEME) pour un Contrat de développement des énergies renouvelables thermiques en Creuse ;

VU la convention de mandat n°21NAD1269 du 08/06/2023 confiant le paiement des dépenses de l'ADEME au Département de la Creuse concernant le contrat de chaleur renouvelable territorial ;

VU la convention de financement n°21NAD1063 du 08/06/2023 entre l'ADEME et Département de la Creuse concernant le Contrat d'objectifs (animation) dans le cadre du contrat de chaleur renouvelable territorial -

Période 01/11/2022 au 31/10/2025 ;

VU le procès-verbal de décisions d'attribution des aides de l'ADEME de la commission des aides du 13/03/2026,

VU le budget de l'exercice ;

VU le rapport CP2026-04/5/15 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer, dans le cadre du contrat de chaleur renouvelable territorial de la Creuse, les subventions suivantes validées par l'ADEME en commission d'attribution des aides pour un montant total de **143 480 €** présentées dans le tableau annexé au rapport qui se décompose comme suit :

- **11 340 €** pour des travaux d'installation d'une chaudière biomasse granulés pour le bâtiment mairie-logement de la commune de Mazeirat ;
- **38 000 €** pour la mise en place d'une pompe chaleur géothermique sur sondes avec amélioration de la performance énergétique des bâtiments de la mairie et de la salle des fêtes ainsi que d'un logement de la commune de Saint-Pardoux-Morterolles ;
- **13 720 €** pour la réalisation d'un test de réponse thermique pour de la géothermie sur sondes sur trois bâtiments de la commune de Le Bourg d'Hem ;
- **44 300 €** pour la transformation d'une grange en logement et la création d'une salle multigénérationnelle avec la mise en place de trois pompes à chaleur géothermiques sur sondes pour la commune de Le Bourg d'Hem ;
- **4 200 €** pour le changement du système de chauffage de la salle des Fayolles de la commune de Bord Saint Georges ;
- **26 880 €** pour les travaux de rénovation énergétique de la gendarmerie et des logements de fonction avec l'installation d'une chaudière biomasse granulés pour la commune de Châtelus-Malvaleix ;
- **2 268 €** pour une étude de faisabilité solaire thermique dans le cadre de la restructuration de l'EHPAD Les bouquets de Bellegarde-en-Marche ;
- **2 772 €** pour une étude de faisabilité pour la mise en place d'une installation solaire thermique collective au Centre hospitalier d'Aubusson ;

Le procès verbal d'attribution reprenant le nom des bénéficiaires est joint en annexe à la présente délibération.

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au Budget départemental au Chapitre 4581 Article 45811 Fonction 758.

Pour l'ensemble des décisions.

Publié sur www.creuse.fr le 04/05/2026

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le



ID : 023-222309627-20260424-CP2026057-DE

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET